

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
À LA COMMISSION
DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE
CONCERNANT
LA RÉVISION DE LA CARTE ÉLECTORALE
DU QUÉBEC

SOUMIS PAR LA MRC DES BASQUES

Le 3 juin 2008

Monsieur le Président,
Messieurs les Commissaires,

La région des Basques est située au coeur du Bas-Saint-Laurent et forme un vaste territoire de 1 130 km² comprenant une ville, dix municipalités et un territoire non organisé.

Ces 9 677 habitants ont une identité et un sentiment d'appartenance à leur communauté. En 2002, ils ont élu un préfet au suffrage universel pour s'assurer, entre autres, d'une continuation dans le développement de la région et permettre à cette ressource une représentativité locale permanente pour agir auprès des divers paliers gouvernementaux.

L'identité de la région des Basques est fondamentale pour toutes demandes effectuées auprès du gouvernement du Québec. Nous précisons qu'au palier fédéral, en vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales fédérales*, notre nom est reconnu depuis 1997.

Des structures permanentes et des personnes ressources sont en place pour aider les communautés rurales à se prendre en main et se faire appuyer et supporter par leur député de comté au besoin. La proximité et la disponibilité sont des avantages indéniables pour soumettre des projets locaux et régionaux et s'assurer d'une prise en charge des communautés locales.

La fusion des MRC des Basques, de Rivière-du-Loup et Témiscouata en une seule circonscription électorale diluerait considérablement la représentativité régionale et fragiliserait les pouvoirs de notre député à l'Assemblée nationale dans la réduction de son nombre. La perte d'accessibilité à son député amputerait de façon significative le support aux projets soumis auprès du gouvernement et à la résolution des problématiques au profit des villes telles que Québec et Montréal.

La MRC des Basques prend position auprès de la Commission de la représentation électorale
ET RECOMMANDE :

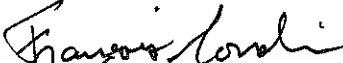
- De conserver le statu quo des limites de la carte électorale actuelle.

ET DEMANDE :

- De mettre officiellement le nom de la MRC des Basques au nom de comté :
Rivière-du-Loup - **Les Basques**.

Merci de votre attention.

Trois-Pistoles, le 3 juin 2008


François Gosselin, d.g.
MRC des Basques

400-2, rue Jean-Rioux
Trois-Pistoles (Québec)
G0L 4K0

MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE
DE COMTÉ

MRC
DES BASQUES

Trois-Pistoles, le 02 avril 2008

Le Directeur Général
des Élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Québec (Québec)
G1X 3Y5

Objet : Révision de la carte électorale

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la MRC des Basques le 19 mars dernier concernant le sujet ci-haut mentionné.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



François Gosselin, d-g / sec.-trés.
MRC des Basques

p.j. Résolution

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI DU MERCREDI 19 MARS 2008**

À l'ouverture de la séance régulière du conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 19 mars 2008 au 54 rue Principale, Saint-Guy à 19 h 30 où sont présents :

Mme Aliette April	mairesse de St-Clément
M. Alain Lepage	maire de St-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Bruno Pelletier	pro-maire de St-Guy
M. Jérôme Rouleau	maire de St-Simon
M. Jean-Marie Côté	maire de St-Jean-de-Dieu
Mme Martine Dubé	pro-maire de Ste-Rita
M. Norbert Rousseau	maire de St-Mathieu-de-Rioux
M. Gérard Beaulieu	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Carol Gagnon	maire de St-Médard
Absent :	
M. Bernard D'Amours	maire de Ste-Françoise

LA RÉOLUTION SUIVANTE A ÉTÉ ADOPTÉE

Révision de la carte électorale

Considérant le dépôt du rapport préliminaire des nouvelles circonscriptions électorales;

Considérant la diminution du nombre de comtés dans le Bas-St-Laurent et que les régions s'en trouvent encore diminuées;

Considérant qu'on oublie encore le NOM de La MRC des Basques dans le nom du comté;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux
Il est unanimement résolu :

Que le conseil de la MRC des Basques :

Signifie au DGE que le NOM "Les Basques" doit être inscrit dans le nom du comté afin de respecter les citoyens qui y vivent.

Avisé également le DGE que la MRC des Basques est en désaccord sur la diminution du nombre de comtés touchant les régions du Québec et demande le statu quo.

Avisé aussi qu'elle s'inscrit par le fait même aux séances d'audience sur la révision de la carte électorale.

ADOPTÉE